

# **Ordre du jour du conseil communal de Kraainem avec notes explicatives**

## **Séance du 24/11/2020 à 19 heures**

**La réunion a lieu par voie virtuelle, avec streaming vidéo pour le public.**

---

### SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Approbation du procès-verbal et du compte rendu de la séance du 27 octobre 2020**  
Le conseil communal doit approuver le procès-verbal et le compte rendu de la séance du 27 octobre 2020.
- 2. Prêts Belfius – Groupements - Prolongation**  
Le conseil communal doit décider de regrouper les prêts s'élevant à 5.665.817,72 euros en un seul prêt d'une durée de 20 ans et d'appliquer la technique du taux d'intérêt fixe au prêt.
- 3. Taxe sur la distribution d'imprimés non adressés**  
Le conseil communal doit décider d'apporter l'adaptation suivante au règlement-taxe : le tarif catégorie 1 n'est pas de 0,05 € mais de 0 €.
- 4. Commission Finances – Comptes rendus du 23 septembre 2020 et du 10 novembre 2020**  
Le conseil communal doit prendre connaissance des comptes rendus de la Commission Finances du 23 septembre 2020 et du 10 novembre 2020.
- 5. Tarifs assurance hospitalisation 2021**  
Le conseil communal doit prendre connaissance de la modification des tarifs pour 2021 en ce qui concerne l'assurance collective « Coûts des soins en cas d'hospitalisation ou de maladie grave ».
- 6. Haviland Intercommunale – Assemblée générale extraordinaire – 16 décembre 2020**  
Le conseil communal doit renouveler le mandat du délégué communal et approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de Haviland Intercommunale.
- 7. Interza – Assemblée annuelle – 16 décembre 2020**  
Le conseil communal doit renouveler le mandat des délégués communaux et approuver l'ordre du jour de l'assemblée annuelle d'Interza.
- 8. Subsidés – Cultuurraad Kraainem – Répartition 2020**  
Le conseil communal doit approuver la répartition des subsidés aux associations affiliées pour paiement.
- 9. Subsidés – Conseil culturel francophone – Répartition 2020**  
Le conseil communal doit approuver la répartition des subsidés aux associations affiliées pour paiement.
- 10. Subsidés – Conseil des sports – Répartition 2020**  
Le conseil communal doit approuver la répartition du subside aux associations affiliées pour paiement.
- 11. Subsidés – Fanfare Kunst & Vrijheid – Demande d'intervention financière**

Le conseil communal doit décider de payer un subside de 250 euros à la Koninklijke Fanfare Kunst & Vrijheid à titre d'intervention dans les conséquences de la pandémie de coronavirus qui ont fait que les cérémonies annuelles n'ont pas pu être honorées par l'association.

**12. Subsidies – Scouts Saint-André – 2020**

Le conseil communal doit décider si les subsides de fonctionnement et de transport vers les camps peuvent être payés.

**13. Subsidies – Scouts Saint-Pancrace 39 et 88 – 2020**

Le conseil communal doit décider si les subsides de fonctionnement et de transport vers les camps peuvent être payés.

**14. Subsidies – Scouts Saint-Dominique 67 et 106 – 2020**

Le conseil communal doit décider si les subsides de fonctionnement et de transport vers les camps peuvent être payés.

**15. Subsidies – 40<sup>e</sup> unité guide Saint-Joseph de Wezembeek-Oppem – 2020**

Le conseil communal doit décider si les subsides de fonctionnement et de transport vers les camps peuvent être payés.

**16. Subsidies – Patro BAM – 2020**

Le conseil communal doit décider du paiement du subside.

**17. Subsidies – Plaines de jeux Kadée – Subsidies de fonctionnement 2020**

Le conseil communal doit décider du paiement des subsides de fonctionnement.

**18. Subsidies – Sportkra – 2020**

Le conseil communal doit décider du paiement du subside.

**19. Environnement – Taxe perçue au comptant sur la collecte, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des ordures ménagères**

Le conseil communal décide de la fixation du règlement relatif à la taxe perçue au comptant sur la collecte, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des ordures ménagères.

**20. Environnement – VLM – Projet d'aménagement de l'espace rural « Plateau de Moorsel » – Plan d'aménagement Fietslinken – Transfert de biens immobiliers**

Le conseil communal doit décider s'il sera procédé à l'achat des biens immobiliers suivants :

- Une route, cadastrée selon extrait récent de la matrice cadastrale Division 1, Section A, Numéros 345/C P0000 d'une superficie de 6a 73ca.
- Une parcelle de terres arables située avenue Hebron, cadastrée selon extrait récent de la matrice cadastrale Division 1, Section A, Numéros 336/E P0000 d'une superficie de 10a 37ca.